

AVIS AU PUBLIC

Etablissements classés : Postes de transformation

En application de l'article 10 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public qu'en date du

12 décembre 2024

L'Administration de l'environnement a transmis à l'Administration communale de Bous-Waldbredimus le dossier de demande d'autorisation

1/24/0023

ayant pour objet

la construction et l'exploitation d'un nouveau poste de transformation et de répartition (110)65/20kV

à l'emplacement

Erpeldange, rue de Rolling,

Parcelles cadastrales 1707/4978, 1708/4980 et 1710/4982, section BC d'Erpeldange

pour le compte de

Creos Luxembourg SA

A dater du jour de l'affichage, le dossier complet est déposé à la maison communale et pourra y être consulté pendant 15 jours par tous les intéressés.

Les personnes qui auraient des observations à faire valoir pourront les présenter par écrit, endéans le même délai, au bourgmestre de la commune de Bous-Waldbredimus. En outre, le bourgmestre de la commune de Bous-Waldbredimus ou son délégué recevra le 8 janvier 2025 tous les intéressés qui se présenteront pour être entendus oralement entre 9:00 et 11:00 heures à l'ancienne mairie de Trintange.

Bous, le 20 décembre 2024

pour le Collège des bourgmestre et échevins:

le Bourgmestre



le Secrétaire



CERTIFICAT DE PUBLICATION

Le soussigné bourgmestre de la commune de Bous-Waldbredimus certifie que la présente est publiée et affichée conformément à l'article 10 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés à partir de ce jour pour une durée de 15 jours.

Bous, le 20 décembre 2024



le Bourgmestre



le Secrétaire